

Nice - Demandez Angela

07 juillet 2023

Nom de l'outil

Demandez Angela - *In English: ask for Angela*

Objectif

Demandez Angela est un dispositif d'aide pour toute personne en situation de harcèlement de rue ou d'insécurité, quel que soit son âge, son genre ou sa condition, de jour et comme de nuit. Dans le cadre du projet IcARUS, la phase pilote va être déployée dans Nice - Centre-ville.

Groupe(s) cible(s)

Toute personne qui ne se sent pas en sécurité ou en danger dans les espaces publics à Nice et lui donne les moyens d'accéder à une assistance rapidement, facilement et efficacement.

- L'outil n'est donc pas spécifique au genre et vise à aider tous les personnes qui sont ou se sentent victimes de harcèlement de rue ou d'insécurité dans l'espace public.

Fonctionnement

- Grâce au code « Où est Angela ? » et au logo affiché de manière visible par les établissements partenaires, toute personne qui se sent en danger, vulnérable ou menacée peut discrètement demander de l'aide au personnel de l'établissement.
- Un membre du personnel formé à cet effet pourra porter assistance de manière bienveillante, sans jugement ni remarque discriminatoire.

Le périmètre défini

Dans le cadre du projet IcARUS, l'expérimentation portera sur les établissements situés dans la zone pilote (environ 500) dont 104 établissements dotés d'un bouton d'alerte. Ces établissements sont répartis en 4 zones (Vieux-Nice, secteur Thiers, secteur Verdun et avenue Jean-Médecin). Ce sont les commerces, restaurants, musées et activités qui couvrent les tranches horaires suivantes : 6/13, 13/20 ou 20/6. Les 104 établissements spécifiques sont :

- 1 casino
- 2 cinémas
- 2 pharmacies
- 5 bâtiments administratifs
- 4 bijouteries
- 5 bureaux de tabac
- 3 boulangeries
- 14 hôtels
- 24 restaurants
- 44 boutiques

Pilote

Les partenaires du projet IcARUS, en particulier l'Efus avec l'université de Salford, accompagnent la ville de Nice dans la conception et la mise en place de la phase d'expérimentation du dispositif *Demandez Angela* dans Nice - Centre-ville.

- Adjoints au Maire : Anthony BORRÉ, Premier adjoint au Maire, Délégué à la Proximité, à la Sécurité, au Logement et à la Rénovation urbaine, Maty DIOUF, Déléguée à la Lutte contre les discriminations, au Droit des femmes, aux Actions humanitaires et à la Coopération et Franck MARTIN, Délégué au Territoire Hauts de Nice, aux Commerces, aux Marchés, à l'Artisanat et à la Gare du Sud
- Qui dirigerait cette initiative ? La Direction de la prévention de Nice, dirigé par Caroline REVERSO-MEINIETTI
- Qui dispensera la formation ? La Direction de la prévention de Nice : Cyrielle NEBBULA, Valérie DUJARDIN & le porte-parole de la Police Municipale
- Qui fera le suivi des établissements ? Florence Cipolla et le service prévention de Nice

Les composantes du dispositif

Dans le cadre d'IcARUS, et avec le soutien des partenaires du projet, les composantes suivantes vont être développées :

1. Un manuel "*Demandez Angela*" pour la ville de Nice

Ce manuel est destiné aux personnes qui vont mettre en œuvre et assurer le suivi du dispositif *Demandez Angela* dans la ville de Nice. Le manuel contiendra plusieurs chapitres, notamment :

- Une présentation du dispositif
- Un calendrier de mise en œuvre et de suivi
- Un aperçu de la formation
- Des lignes directrices pour assurer le succès du programme, comment veiller à pérenniser le label et mettre en place un système d'évaluation

2. Une campagne de communication pour la ville de Nice

Un guide fournira des orientations stratégiques et décrira les étapes pratiques et les ressources nécessaires pour élaborer une stratégie de communication à destination de la ville. La campagne de communication inclura des autocollants, dépliants et de posters.

- Des autocollants avec le logo - [préparé par LOBA](#), le partenaire communication IcARUS
 - La ville de Nice confirme qu'elle ne souhaite plus ajouter 'Ici'
 - Au lieu du logo de la ville, le sticker aura "Ville de Nice" à l'autocollant (comme pour [Lyon](#)). Le logo de la ville sera ajouté au bas de tous les autres documents produits, ainsi que le logo de la Commission européenne, etc.
- Des dépliants - en cours par la ville de Nice
- Des posters à afficher dans les bars et/ou sur les miroirs des toilettes
- Des posters à destination des réseaux sociaux

- **NEW:** QR code en format carte de visite qui renvoie sur une page dédiée du site web de la ville de Nice.

3. Du matériel pour la formation destinée aux commerçants

- Une charte d'engagement adoptée par tous les acteurs concernés, [basée sur celui fourni par le gouvernement français](#). Cette charte doit préciser que le programme de formation est un pré-requis pour acquérir le label *Demandez Angela* - prête
- Un manuel de sensibilisation - en cours par la ville de Nice
- Une [fiche réflexe](#) à destination des commerçants '*Que dire, que faire et qui appeler*' - prête
- **NEW:** des courtes vidéos
- Le kit de communication (autocollants, affiches, tote bags, couvercles en verre, etc)

Points d'attention

- Il est impératif de l'inscrire dans une politique plus large et multisectorielle de prévention du harcèlement et de l'insécurité dans l'espace public.
 - Quelles autres initiatives y a-t-il à Nice qui favorisent la sécurité dans l'espace public ?
- La tranche d'âge proposée par la ville de Nice (12-99 ans) est un défi pour adapter la stratégie de communication et le contenu de la formation à chaque usager de la ville.
 - D'un point de vue éthique et légal, le projet IcARUS s'interroge sur la manière dont la formation pourra être dispensée si la ville souhaite protéger des enfants dès l'âge de 12 ans.
 - Après concertation avec d'autres villes qui ont mis en place le dispositif, il est recommandé de choisir une tranche d'âge plus réduite, par exemple de 16 à 99 ans.
- Le contenu de la formation doit inclure une formation de base sur :
 - C'est quoi le harcèlement ? Quelles sont les démarches pour les personnes victimes de violences sexuelles ? Comment aider une victime qui est harcelée ou subit une agression ? Que dire à une personne victime de violences ? Comment réagir si le harceleur est toujours présent ?
- Le programme de formation doit également prendre en compte :
 - La diversité de genre - il doit inclure une formation spécifique sur la manière de soutenir les personnes LGBTQIA+.
 - La diversité d'âge - il doit aborder la manière de protéger les enfants si le groupe cible
- Le *turnover* du personnel reste un enjeu majeur et la formation est constamment nécessaire. Durée illimitée du label ? C'est un axe de réflexion.
 - Après concertation avec d'autres villes, une personne doit être désignée comme « référent » du lieu. Cette personne recevra la formation et pourra être accompagnée par d'autres membres du personnel. A Bordeaux, par exemple, un outil de suivi a été

mis en place par la Ville, avec la date de la première formation par établissement. Cela permet à la Ville d'assurer la cohérence de la démarche et de proposer des formations actualisées tous les X mois.

- Un système d'évaluation doit être mis en place pour que la ville puisse garantir la « qualité » des lieux inscrits
 - Données quantitatives et qualitative : construire les indicateurs (données PN PM Justice aide aux victimes, nombre de formation, nombre de personnes formées, nombre de participants, diversités des adhérents volontaires, nombre de saisine, etc)
 - Qui développera ce système d'évaluation? Quand sera-t-il mené ? Qui va faire ça ? Est-ce que ça rentre dans la chronologie ?
 - Si possible, un étude d'impact : enquête sur le sentiment d'insécurité (avant - après)

Développer des indicateurs

NEW: Résultats à évaluer (résultats attendus de l'outil) et ses indicateurs

1. **Sensibiliser le public général**
 - a. Le niveau de sensibilisation : Un questionnaire sur la visibilité de la campagne ; Un analyse sur l'engagement média ;
 - b. Est-ce que le bouton à été déclenché ?
 - c. *Etude d'impact : enquête sur le sentiment d'insécurité (avant été - après)*
2. **Construire un réseau solidaire de commerçants solidaires formés à accueillir, soutenir et orienter toute personne se sentant en situation d'insécurité ou en situation de harcèlement**
 - a. Combien d'adhérents ? (nombre de signatures de la charte)
 - b. Diversité des commerces adhérents ?
 - c. Combien de formations ont été réalisées ?
 - d. Combien de participants ?
 - e. Diversité des adhérents ?
 - f. Combien de référents Demandez Angela ?
 - g. Est-ce que ces commerçants ont adhéré à des autres initiatives (réseaux existants sur d'autres sujets, de bébé, personnes âgées)
 - h. Un autre indicateur pour analyser l'implication des parties prenantes?
3. **Qualité des formations**
 - a. Un questionnaire pour les commerçants formés (après la formation)
 - b. Un test : victime qui rentre dans un bar ?
 - c. Remontées des adhérents : Un questionnaire pour les commerçants
4. **Apporter des solutions de repli ou d'alerte en cas de harcèlement / Renforcer la sécurisation des espaces publics**
 - a. Nombre de signalement (est-il possible d'avoir ces données ?) ou de situation d'insécurité (retour des adhérents, de la ville, presse)
 - b. Prise en charge des victimes

Important : Les motifs de l'interpellation sont anonymes ; infractions (pas de personnes qui vont déposer plainte)